

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2020

ABSENTS EXCUSES :

PRESENTS : 15

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 18 septembre 2020.

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour : Validation du choix de l'architecte du patrimoine pour les travaux de l'Eglise. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

TRAVAUX SALLE DES FETES – AVENANT AU LOT 10 ELECTRICITE – VENTILATION

Monsieur PONVIANNE informe qu'il est nécessaire de valider un avenant de 1 705.38 Euros HT, soit 2 046.46 Euros TTC avec l'entreprise CUISSON suite à des modifications des éclairages et des prises, ainsi que la reprise de l'installation dans la grande salle. Le conseil Municipal approuve cet avenant à l'unanimité.

SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE FONDS DE SOLIDARITE 2021

Mr le Maire rappelle que le devis pour le changement de la cuisine de la salle des fêtes est de 15 606 Euros HT et propose de demander une subvention au titre de la dotation de fonds de solidarité 2021 pour aider à cet achat. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur PONVIANNE donne compte rendu de l'avancée des travaux. Le carrelage de la grande salle et de la cuisine est terminé. Le parvis sera fait la semaine prochaine ainsi que le bardage bois et les équipements intérieurs (électricité...).

REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Monsieur PONVIANNE rappelle au conseil municipal l'obligation par la DRAC de prendre un architecte du patrimoine pour entreprendre les travaux de l'Eglise afin qu'il établisse un diagnostic des travaux et un permis de construire. Fait part d'une proposition de Mr BONASSIEU, architecte du patrimoine : 7 500 Euros pour le diagnostic et 10 % du marché HT pour la maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal accepte la proposition à 14 voix et une abstention.

VOIRIE 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au transfert des compétences assainissement, voirie et éclairage public à Loire Forez Agglomération en 2018, chaque année la commune « dispose » d'une enveloppe d'environ 48 000 Euros pour ses travaux de voirie. En contrepartie, la commune verse à LFA, chaque année une attribution de compensation qui contribue à la réalisation de ces travaux. Cette enveloppe est annuelle et ne peut être pas cumulée ou être reportée sur l'année suivante. Pour 2021, le projet de goudronnage de petites rues du bourg les plus endommagées est en cours de réflexion. Un chiffrage sera demandé à LFA.

REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE

Monsieur PONVIANNE informe que les travaux sont terminés. Suite aux tensions 2 arbres sur les 5 ont été enlevés et la cour regoudronnée. Lors de la coupe des arbres, il s'avère que ces arbres présentaient un danger, ces derniers étaient pourris et creux de l'intérieur. Ces travaux représentent un coût de 9 854 Euros HT avec une subvention du Département de 60%.

PAROLES AUX ELUS

D. PALLUAT DE BESSET : donne compte rendu de la réunion sur le Syndicat des eaux de la Bombarde.

D. THIVOLET : Donne compte rendu de la réunion sur les ordures ménagères. Il faut trier au maximum les déchets. La photo ci-dessous est très représentative de ce qui ne devrait pas se trouver dans les ordures ménagères.

T. JURINE : Donne compte de la réunion de la CLECT (Commission Locales des Evaluations de Charges Transférées)

Le site internet de la commune est régulièrement mis à jour avec toutes les actions entreprises sur la commune et diverses informations utiles. www.stefoystsulpice.fr

Le Maire, M. MIOMANDRE

Dans ma POUBELLE

grise, il y a :

Beaucoup de déchets qui peuvent être triés...



Je composte et je trie mieux pour réduire le volume de ma poubelle.

